



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 20 octobre 2020 à 13 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Audrey Bureau.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Jean Audet, Sofiène Ayadi, Luc Beaudoin, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Dave Cassivi, Isabelle Cloutier, Geneviève D'Amours, Denis Doucet, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, David Leclerc, Catherine Marchand, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier, Mario St-Pierre et Isabelle Veilleux.

CAUP20201020-P1 **ZONE D'INNOVATION**

13 h 30 – Présentation par madame Isabelle Veilleux.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux quitte son siège.

Madame Veilleux débute la présentation en faisant un état de situation de la décontamination du secteur de la Fonderie. Elle explique les principaux travaux effectués dans la dernière année et ceux qui seront effectués d'ici mars 2024 en fonction du budget disponible.

Des sommes additionnelles seront nécessaires et une demande a été adressée au gouvernement du Québec en lien avec les infrastructures nécessaires à la desserte du site et essentielles au projet.

Parallèlement aux travaux de décontamination et conformément à l'objectif du gouvernement, le ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) invitait la Ville de Gatineau et ses partenaires stratégiques à tenir une première rencontre de réflexion sur les zones d'innovation en juin 2019. Un comité de travail s'est mis en place pour alimenter les travaux de réflexion du projet de Gatineau.

Madame Veilleux explique le projet de zone d'innovation de Gatineau :

- Définition d'une zone d'innovation et critères d'évaluation du gouvernement du Québec :
 - Territoire géographiquement délimité où des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation en misant sur des technologies de pointe et vise à :
 - améliorer la performance socioéconomique des territoires;
 - augmenter la productivité des entreprises;
 - favoriser la création d'entreprises à forte valeur ajoutée;
 - accroître les exportations québécoises;
 - attirer plus d'investissements privés et étrangers,
- Les créneaux identifiés par le comité de travail :
 - Cyber sécurité;
 - Identité numérique;
 - Santé numérique,

- Les trois pôles géographiquement délimités :
 - La Fonderie;
 - L'Université du Québec en Outaouais;
 - Le projet Zibi.

Madame Veilleux fait état des travaux réalisés dans la dernière année en lien avec la demande de désignation de zone d'innovation au gouvernement du Québec et elle explique par la suite les prochaines étapes.

Pour terminer, la gouvernance de la zone d'innovation de la Fonderie est présentée.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux reprend son siège.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que la diversification économique est très importante et il est heureux de voir les endroits ciblés (particulièrement la Fonderie). Il indique qu'une des choses qui nous limite est le bâtiment de la Fonderie. Nous investissons pour rendre le bâtiment utilisable. Il demande s'il existe une analyse pour le démolir et remettre le terrain en valeur. Nous pourrions reprendre à neuf avec une bâtisse écoénergétique. On lui répond que les bâtiments de la Fonderie ont été cédés à condition qu'ils ne soient pas démolis. Ce sont des bâtiments patrimoniaux fédéraux et on doit conserver le tout.

Monsieur le conseiller Jean Lessard parle du marché par les agriculteurs qui devait s'implanter dans ce secteur. Il demande s'il y a du développement dans ce dossier et s'il y aura de la place pour un tel marché. On lui indique que l'un des objectifs est de créer des milieux de vie. L'implantation d'un marché public pourrait se faire, mais il faut un porteur pour ce dossier.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette croit qu'il s'agit d'un excellent projet pour les entreprises de chez nous. Il s'intègre à la trame urbaine de la Ville de Gatineau et on mise sur des bâtiments extraordinaires. On mise sur nos forces et notre potentiel. Le volet de la cyber criminalité crée de la valeur ajoutée.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande si la décontamination du ruisseau de la Brasserie est un projet à part. On lui confirme que ça ne fait pas partie de la décontamination de la Fonderie.

Monsieur le maire mentionne que la zone d'innovation est complexe. C'est un défi pour attirer des gens et ce projet favorisera notre essor économique.

Madame la conseillère Audrey Bureau ainsi que monsieur François Léveillé, et mesdames Andrée Loyer et Chantal Marcotte se joignent à la rencontre.

CAUP20201020-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 20 octobre 2020.

3.1 Projet numéro 121812 - Usage conditionnel - Construire un bâtiment de 235 logements - 71, rue Wellington - District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

9.2 Projet numéro 121810 - PIIA - Construire un bâtiment à usage mixte résidentiel et commercial - 71, rue Wellington - District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Monsieur le conseiller Cédric Tessier demande le retrait de ces items. Un citoyen a envoyé plusieurs questions en lien avec ce projet. Un rapport d'analyse est en cours au Service de l'urbanisme et du développement durable. Le dossier sera revu au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la semaine prochaine et il sera présenté en conseil spécial.

Monsieur le conseiller Mike Duggan veut savoir si le promoteur est au courant. Monsieur Mathieu Bélanger lui répond que oui.

3.2 Projet numéro 121837 - Dérogations mineures - Construire un bâtiment résidentiel multifamilial de quatre logements - 150, rue Leduc - District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier (Recommandation défavorable du SUDD et du CCU)

9.3 Projet numéro 121830 - PIIA - Construire un bâtiment résidentiel multifamilial de quatre logements - 150, rue Leduc - District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier (Recommandation défavorable du SUDD et du CCU)

Monsieur le conseiller Cédric Tessier demande le retrait de ces items. Il a rencontré le promoteur à plusieurs reprises. Il préfère que son projet soit retiré et revenir avec une nouvelle proposition.

4.2 Projet numéro 121803 - PPCMOI - Modifier un panneau-réclame existant - 360, boulevard Maloney Ouest - District électoral du Lac-Beauchamp – Jean-François LeBlanc (Recommandation défavorable du SUDD et du CCU)

Monsieur le conseiller Cédric Tessier va demander le vote le soir puisque la recommandation du CCU et celle du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) sont négatives.

4.3 Projet numéro 121926 – Avis de motion du projet de Règlement de concordance numéro 505.1-5-2020 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505.1-2011 dans le but de supprimer la référence aux concepts commerciaux " noyaux commerciaux de quartier " et " grands ensembles régionaux " en fonction des modifications apportées au règlement de zonage

4.13 Projet numéro 121940 - Projet de Règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Gatineau numéro 530-2020

Madame la conseillère Audrey Bureau, appuyée par madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, propose l'amendement suivant :

- Modifier le tableau de l'annexe A du Plan d'urbanisme (page 136) afin d'ajouter le « Plan de gestion des arbres et des boisés », à titre d'outil de mise en œuvre de l'objectif « Adopter et mettre en œuvre un plan de gestion des milieux naturels ».

Elle explique sa demande.

Personne ne demande le vote. L'amendement est adopté.

4.15 Projet numéro 121946 - Projet de Règlement de zonage de la Ville de Gatineau numéro 532-2020

* Étant donné la complexité des échanges portant sur cet item, les éléments ci-dessous ne sont pas en ordre chronologique.

Madame la conseillère Louise Boudrias parle de la série de règlements de concordance. Elle remercie monsieur Mathieu Bélanger et son équipe. Pourquoi est que le 690, boulevard Saint-Joseph ne pouvait-il pas être régularisé ? Elle indique que c'est un projet qui cadre avec la vision de la Ville et on lui a répondu qu'il va à l'encontre du schéma d'aménagement. Elle parle des projets d'envergures et du fait que les entrepreneurs n'ont pas été consultés. Elle croit que nous avons été un peu trop timide dans la densification. On doit voter l'ensemble des propositions et travailler avec l'ensemble des outils pour développer notre territoire et notre économie. Monsieur Bélanger répond pour le 690, boulevard Saint-Joseph.

Monsieur Champagne demande à monsieur Bélanger d'indiquer, lorsqu'il y aura des demandes d'amendements par les élus, si la demande formulée cadre avec l'exercice de la concordance.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette remercie les équipes de la Ville qui ont travaillé sur ce projet ainsi que les citoyens, les entreprises et les organismes qui ont contribué à l'exercice de concordance. Elle parle des grands changements et des ajustements que ces règlements apporteront. Elle termine avec les grands chantiers à venir.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc félicite monsieur Bélanger et son équipe. Il a quelques commentaires sur le processus qui a été expéditif et il a des réserves sur la façon dont l'exercice de concordance s'est déroulé. Il demande quelles sont les limites de l'effet de gel et quelles sont les options des entrepreneurs. Monsieur Bélanger répond à monsieur LeBlanc. Il parle du processus. La prochaine étape est la consultation requise en vertu de la loi. Les questions et commentaires seront transmis au Service du greffe. Ce dernier consolidera le tout et transmettra un document au SUDD qui analysera ces demandes.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier est satisfait des travaux qui ont eu lieu et de la proposition qui est faite aujourd'hui. Pour Wrightville se sera une densification douce. Il souligne la stratégie des logements abordables pour les inclure plus facilement et créer des milieux mixtes. Il remercie le SUDD ainsi que madame Marquis-Bissonnette.

Monsieur Mike Duggan convient que le processus a eu quelques lacunes, mais il est satisfait du résultat. Il remercie le SUDD, la CDTHE, madame Marquis-Bissonnette ainsi que monsieur Blondin.

Madame la conseillère Renée Amyot explique qu'une grande partie de son district n'est pas développé. Il comporte de nombreux milieux humides et des forêts. Les PIIA de projet d'envergure est une excellente chose pour le développer au nord du district électoral de Limbour. Ils favoriseront le mieux-être des futurs résidents. Elle souligne que le nouveau plan d'urbanisme facilite l'agriculture urbaine.

Madame la conseillère Myriam Nadeau remercie l'équipe du SUDD et salue le dépôt des règlements de concordance.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier souligne la grande patience de monsieur Bélanger ainsi que le travail de son équipe. Il indique également que monsieur Bélanger est un excellent vulgarisateur. Monsieur Carpentier a un quartier assez disparate et il n'y a pas d'enjeu avec l'exercice de concordance dans son district. Il va appuyer les règlements qui seront déposés et être attentif aux demandes d'amendement.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette répond au commentaire de monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc sur le caractère expéditif de l'exercice de concordance. Elle donne des exemples pour démontrer le contraire. Elle parle également de l'outil du PPCMOI.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc commente ce qui a été mentionné par madame Marquis-Bissonnette. Il aurait aimé qu'il y est plus de densité dans le cadre de cet exercice de concordance. Il fait référence au projet Bloom qui n'a pas pu voir le jour et il aurait souhaité que l'on mette en place, par l'exercice de concordance, des outils qui facilite les projets des promoteurs immobiliers.

Monsieur LeBlanc aimerait que monsieur Bélanger lui parle de ce qui a été fait à Montréal et qu'il lui indique quelles démarches seront faites pour inclure le logement abordable à Gatineau. Il veut s'assurer que l'on travaillera avec les entreprises et les entrepreneurs. Monsieur Bélanger explique le plan d'actions à venir.

Monsieur Carpentier revient sur un commentaire de monsieur Tessier. Ce dernier a mentionné que les élus ne semblaient pas en faveur des consultations publiques. Il s'agit d'un commentaire hors d'ordre et tout à fait inapproprié.

Madame la conseillère Audrey Bureau veut savoir de quelle façon le zonage sera révisé lorsque le tracé du Tramway sera défini. Monsieur Bélanger répond.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc parle des différents types d'entrepreneurs qui construisent les différents quartiers de la Ville.

Monsieur Tessier revient sur le commentaire de monsieur Carpentier. Ce qu'il a dit ne visait pas monsieur Carpentier, mais plutôt monsieur LeBlanc. Ce dernier aurait voulu que l'on établisse un nombre d'étage maximum très grand pour éviter que des projets soient bloqués comme pour le Bloom.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin félicite le SUDD pour cet exercice de concordance.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que l'objectif de ses propos vise à ne pas perdre des terrains « prime » et à permettre de beaux projets. Il ne veut pas empêcher les gens de s'exprimer et de faire valoir leurs droits.

Monsieur Bélanger donne des explications complémentaires aux projets de règlements associés aux travaux de la concordance au schéma d'aménagement.

a) Monsieur le conseiller Jean Lessard, appuyé par madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, propose l'amendement suivant :

- Modifier la grille de la zone CO-03-091 afin que la hauteur permise pour la catégorie d'usages H soit de minimum 2 étages et maximum 4 étages.

Monsieur Bélanger indique que la proposition d'amendement de monsieur Lessard n'a pas d'enjeu au niveau de la concordance. Il s'agit de densification par rapport à la situation actuelle.

Madame la conseillère Myriam Nadeau demande un peu plus de détails et de contexte sur la proposition d'amendement de monsieur Lessard. Ce dernier explique sa demande.

Madame Nadeau demande le vote. Elle préfère que l'on maintienne le 6 étages maximum.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que l'on doit favoriser la densification lorsque c'est possible. Cela fait partie d'une vision que l'on doit avoir, surtout dans un axe de transport urbain.

POUR

M^{me} Audrey Bureau
M. Gilles Chagnon
M. Mike Duggan
M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M. Jocelyn Blondin
M. Cédric Tessier
M. Pierre Lanthier
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean Lessard
M. Marc Carrière
M. Martin Lajeunesse

CONTRE

M^{me} Isabelle N. Miron
M^{me} Louise Boudrias
M. Daniel Champagne
M^{me} Myriam Nadeau
M. Jean-François LeBlanc
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement adoptée.

Adoptée sur division.

b) Monsieur le conseiller Mike Duggan, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, propose l'amendement suivant :

- Modifier la grille de la zone HA-14-103 afin que la hauteur permise pour la catégorie d'usage H en structure isolée et avec un maximum de 24 logements soit de minimum 2 étages et maximum 4 étages.

Monsieur Duggan explique sa demande. Monsieur Bélanger indique que la proposition d'amendement de monsieur Duggan n'a pas d'enjeu au niveau de la concordance. Il y avait une erreur cléricale.

Personne ne demande le vote. L'amendement est adopté.

c) Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, propose l'amendement suivant :

- Créer, à même la zone HA-01-079, la nouvelle zone HA-01-040 dont les limites, les usages et les dispositions normatives reflètent celles prévues à la grille H-01-021 actuellement en vigueur au Règlement de zonage numéro 502-2005. La nouvelle zone doit inclure l'entièreté du lot 2 958 918 du cadastre du Québec.

Il remercie les services et il explique sa proposition. Monsieur Bélanger indique que la proposition d'amendement de monsieur Lajeunesse n'a pas d'enjeu au niveau de la concordance.

Personne ne demande le vote. L'amendement est adopté.

d) Madame la conseillère Audrey Bureau, appuyée par monsieur le conseiller Gilles Chagnon, propose les amendements suivants :

- Modifier la grille de la zone CO-16-100 afin que les hauteurs permises pour toutes les catégories d'usages soient de minimum 2 étages et maximum 5 étages.

Elle explique sa proposition. Monsieur Bélanger indique que la proposition d'amendement de madame Bureau n'a pas d'enjeu au niveau de la concordance.

Personne ne demande le vote. L'amendement est adopté.

- Modifier la grille de la zone HA-16-067 afin que les hauteurs permises pour toutes les catégories d'usages soient de minimum 2 étages et maximum 3 étages.

Elle explique sa proposition.

Le maire appuie la démarche de madame Bureau étant donné qu'il y aura un PPU dans ce secteur.

Personne ne demande le vote. L'amendement est adopté.

- Créer, à même la zone HA-16-069, la nouvelle zone HA-16-101 dont les limites reflètent celles des zones H-16-060 et H-16-059, et dont les usages et les dispositions normatives reflètent celles prévues à la grille H-16-060 actuellement en vigueur au Règlement numéro 502-2005 sur le zonage sauf pour la hauteur en étage qui sera d'un minimum de 1 et d'un maximum de 2 et le rapport logement/bâtiment qui sera d'un minimum de 1 et d'un maximum de 2.

Modifier la grille de la zone HA-16-069 afin que les hauteurs permises pour la catégorie d'usages H soit de minimum deux étages et maximum trois étages, et que le rapport du nombre de logements par bâtiment soit d'un minimum de 1 et sans maximum.

Personne ne demande le vote. L'amendement est adopté.

e) Monsieur le conseiller Gilles Chagnon, appuyé par madame la conseillère Audrey Bureau, propose les amendements suivants :

- Modifier la grille de la zone CO-16-064 afin que les hauteurs permises pour toutes les catégories d'usages soient de minimum 2 étages et maximum 5 étages.

Il explique sa proposition. Monsieur Bélanger indique que la proposition d'amendement de monsieur Chagnon n'a pas d'enjeu au niveau de la concordance.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier demande que les élus donnent plus de détails quand ils proposent des amendements (faire une mise en contexte, ce que veulent dire les propositions, leurs impacts, etc.).

Monsieur le conseiller Cédric Tessier est à l'aise avec la proposition d'amendement puisque la zone touchée se retrouve dans le futur PPU.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne procède avec le vote :

POUR

M^{me} Audrey Bureau
M. Gilles Chagnon
M. Mike Duggan
M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M. Jocelyn Blondin
M^{me} Louise Boudrias
M. Cédric Tessier
M. Pierre Lanthier
M. Daniel Champagne
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean-François LeBlanc
M. Jean Lessard
M. Martin Lajeunesse

CONTRE

M^{me} Isabelle N. Miron
M^{me} Myriam Nadeau
M. Marc Carrière

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement adoptée.

Adoptée sur division.

- Modifier la grille de la zone HA-16-059 afin que la hauteur permise pour la catégorie d'usages H soit de minimum 1 étages et maximum 2 étages.

Il explique sa proposition. Monsieur Bélanger indique que la proposition d'amendement de monsieur Chagnon n'a pas d'enjeu au niveau de la concordance.

Monsieur le conseiller Mike Duggan appuie la demande d'amendement de monsieur Chagnon.

Monsieur le maire croit qu'on devrait garder la densification douce qu'apporte le règlement de concordance.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que nous sommes sur le boulevard Wilfrid-Lavigne. Elle a un certain malaise que l'on décide des amendements séance tenante.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier est d'accord avec madame Marquis-Bissonnette. Il aimerait que les élus donnent plus de détails et beaucoup plus de précisions pour qu'il puisse prendre une décision éclairée.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier demande le vote :

POUR

M^{me} Audrey Bureau
M. Gilles Chagnon
M. Mike Duggan
M. Jocelyn Blondin
M. Pierre Lanthier
M. Jean Lessard

CONTRE

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M^{me} Isabelle N. Miron
M^{me} Louise Boudrias
M. Cédric Tessier
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean-François LeBlanc
M^{me} Myriam Nadeau
M. Marc Carrière
M. Martin Lajeunesse
M. Daniel Champagne
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement rejetée.

Refusée sur division.

- Modifier la grille de la zone CO-16-052 afin que les hauteurs permises pour toutes les catégories d'usages soient de minimum 2 étages et maximum 4 étages.

Monsieur Chagnon explique sa demande.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette demande le vote :

POUR

M^{me} Audrey Bureau
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Pierre Lanthier

CONTRE

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M^{me} Isabelle N. Miron
M^{me} Louise Boudrias
M. Cédric Tessier
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean-François LeBlanc
M^{me} Myriam Nadeau
M. Marc Carrière
M. Martin Lajeunesse
M. Daniel Champagne
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin
M. Mike Duggan
M. Jean Lessard

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement rejetée.

Refusée sur division.

f) Monsieur le conseiller Pierre Lanthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Carrière, propose les amendements suivants :

- Modifier la grille de la zone HA-17-014 afin que la hauteur permise pour toute les catégories d'usages soient d'un minimum de 1 et d'un maximum 3.

Il explique sa proposition. À Gatineau, nous avons très peu de ce type de projet domiciliaire et il y a de la demande de la part de certains citoyens. Ces derniers vont s'installer dans les municipalités en périphérie faute de terrains disponibles.

Madame la conseillère Myriam Nadeau comprend que la proposition de monsieur Lanthier est de diminuer la densité. Elle croit que l'on doit densifier ce secteur et elle est préoccupée que l'on veuille garder de grands terrains avec peu de gens. Nous avons déjà de la difficulté à desservir ce type de secteur en transport collectif.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que la proposition apporte un enjeu de la densité. Si on veut permettre du 1 étage, il faudrait au moins réduire la grandeur des terrains.

On discute de la proportion que le bâtiment doit occuper sur les terrains dans ce secteur.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette demande le vote :

POUR

M^{me} Audrey Bureau
M. Gilles Chagnon
M. Mike Duggan
M. Jocelyn Blondin
M^{me} Louise Boudrias
M. Pierre Lanthier
M. Daniel Champagne
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean-François LeBlanc
M. Jean Lessard
M. Marc Carrière

CONTRE

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Cédric Tessier
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Myriam Nadeau
M. Martin Lajeunesse
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement adoptée.

Adoptée sur division.

- Modifier la grille de la zone HA-17-014 afin que le rapport logement/bâtiment pour la catégorie d'usage H en structure isolée afin d'autoriser un minimum de 1.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier explique sa proposition.

Monsieur Tessier veut savoir si la proposition respecte la SADR. Monsieur Bélanger donne quelques explications et indique que des vérifications doivent être faites en ce sens pour vérifier si la proposition cadre dans l'exercice de concordance. Monsieur Bélanger revient un peu plus tard et indique qu'au niveau du plan d'urbanisme, les hauteurs permises sont d'un minimum de 1 et d'un maximum de 6 donc en conformité. On parle d'un minimum 30 logements à l'hectare et on devra s'assurer que le projet qui sera déposé respecte cette norme.

Madame la conseillère Myriam Nadeau croit que les demandes de monsieur Lanthier ne sont pas de la concordance.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier croit qu'il faut être prudent et que l'on ne doit pas s'éloigner de notre schéma d'aménagement.

Pour le maire, il s'agit d'urbanisme de promoteur, d'une mauvaise utilisation du sol, d'une fiscalité qui nous nuit et d'un retour en arrière de 30 ans en terme d'urbanisme et de planification. Ce n'est pas dans l'intérêt général. Ce n'est pas un modèle de développement des années 2020.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier indique qu'il y a une clientèle pour ce type de projet, que ce n'est pas seulement une histoire de promoteur. Il existe une clientèle et nous la perdons au profit des villes adjacentes à Gatineau.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que cela va à l'encontre de notre politique d'habitation. Tout ce qu'on fait en ce moment peut être réglé par des dérogations mineures, des demandes de changements de zonage, des PPCMOI, etc.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux a un malaise avec le fait que certaines personnes parlent pour toute la ville. Il y a un marché pour ce type de résidence. Les districts sont différents et les besoins sont différents entre eux. Ça lui ferait plaisir d'appuyer la proposition de monsieur Lanthier.

Madame la conseillère Myriam Nadeau va voter, mais elle n'est pas convaincue que les demandes de monsieur Lanthier sont de la concordance avec le schéma d'aménagement.

Monsieur le président Daniel Champagne procède avec le vote :

POUR

M. Gilles Chagnon
M. Mike Duggan
M. Jocelyn Blondin
M^{me} Louise Boudrias
M. Pierre Lanthier
M. Daniel Champagne
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean-François LeBlanc
M. Jean Lessard
M. Marc Carrière

CONTRE

M^{me} Audrey Bureau
M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Cédric Tessier
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Myriam Nadeau
M. Martin Lajeunesse
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement adoptée.

Adoptée sur division.

- Modifier la grille de la zone HA-17-014 afin que le rapport espace bâti/terrain pour les catégories d'usages H en structure isolée et jumelée afin de retirer le minimum.

On discute des règles de lotissement et du pourcentage que le bâtiment doit occuper.

Madame la conseillère Myriam Nadeau va voter, mais elle n'est pas convaincue que les demandes de monsieur Lanthier sont de la concordance avec le schéma d'aménagement.

Monsieur le président procède avec le vote :

POUR

M. Gilles Chagnon
M. Mike Duggan
M. Jocelyn Blondin
M^{me} Louise Boudrias
M. Pierre Lanthier
M. Daniel Champagne
M^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier
M. Jean-François LeBlanc
M. Jean Lessard
M. Marc Carrière

CONTRE

M^{me} Audrey Bureau
M^{me} Maude Marquis-Bissonnette
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Cédric Tessier
M^{me} Renée Amyot
M^{me} Myriam Nadeau
M. Martin Lajeunesse
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement adoptée.

Adoptée sur division.

14.1 Projet numéro 121450 - Dépôt du bilan 2017-2019 du Plan d'action triennal 2017-2019 et Plan d'action transitoire 2020-2021 - Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle

Madame la conseillère Audrey Bureau avait demandé un document en caucus de secteur et elle ne l'a pas encore reçu. Madame D'Amours fera le suivi avec elle.

25.4 Projet numéro 122029 – Adoption d’une politique d’économie sociale

Madame la conseillère Louise Boudrias réfère à la création d’un comité de travail qui est responsable de l’élaboration du plan d’action. Les membres doivent être nommés par la Commission de développement économique et cette dernière doit chapeauter ce sous-comité de travail. Le plan d’action et la politique doit relever de la Commission de développement économique.

Monsieur le maire confirme que le plan d’action va passer devant la Commission et la Commission va suivre les travaux de ce comité. Le comité de travail va relever de la Direction générale puisque ça touchera à plusieurs services et il y a un enjeu de transversalité.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc, appuyé par monsieur le maire, propose l’ajout des personnes suivantes au comité de travail :

- Madame la conseillère Louise Boudrias;
- Monsieur Antoine Normand;
- Madame Julie Thibeault.

Personne ne demande le vote. L’amendement est adopté.

27.1 Projet numéro 122026 - Modification aux statuts et règlements des comités et commissions

Madame la conseillère Louise Boudrias demande des explications sur cet item. Monsieur Champagne lui répond. Ce que l’on veut c’est que les recommandations des commissions soient politiques et pas nécessairement qu’elles reflètent celles de l’administration. Les recommandations de l’administration font toujours partie du sommaire décisionnel. Nous venons ici confirmer la gouvernance actuelle et nous avons apporté certaines précisions en conformité à ce qui avait été décidé au lac à l’épaule.

Madame la conseillère Audrey Bureau parle du déplacement des membres des commissions qui sont reconnus seulement s’ils viennent en voiture. On devait vérifier la possibilité d’élargir les possibilités des façons de se déplacer. Monsieur Luc Bard fera un suivi à cet effet.

Fin du caucus préparatoire public à 17 h 40.